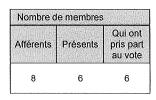
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2024



L'an 2024, le 24 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2024.

Vote

A l'unanimité

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mmes: GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM: CLOZIER Cyrille, MANDRA Rodolphe, MOREAU

Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le:

Publication ou notification du :

Excusés: M. BEDET Sébastien, M. LOHSE Philippe,

A été nommé(e) secrétaire : M. MANDRA Rodolphe

2024-26 - AUTORISATION A DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'être autorisé à assurer la défense des intérêts de la commune à recourir à l'assistance d'un avocat pour introduire tout acte de procédure devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS ou Tribunal de Grande Instance.

Il propose l'assistance de Maître Michaël GRIENENBERGER-FASS, Avocat associé de MGF AVOCAT, dont le siège social est situé 6 rue de Madrid 75008 PARIS, ou tout autre avocat. En application de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le conseil municipal décide:

-D'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS ou Tribunal de Grande Instance ;

-D'autoriser le Maire à mandater Maître Michaël GRIENENBERGER-FASS, Avocat associé de MGF AVOCAT, ou tout autre avocat, pour l'assister dans les procédures.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 28/10/2024

Le Maire

Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance Rodolphe MANDRA

Haudis

Transmis au contrôle de légalité le 2 | 12024

Publication sur le site internet de la commune le 1211/2024

Acte à classer

2024-26

-

2

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-11-08T15-44-25.00 (MI256780839)

Identifiant unique de l'acte :

018-211801857-20241024-2024-26-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

AUTORISATION A DEFENDRE LES INTERETS DE L

Date de décision :

24/10/2024

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.8. Decision d ester en justice

Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte: 2024 26.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 08/11/24 à 15:44

Date 08/11/24 à 15:44

Par SESTRE Corinne

Date 08/11/24 à 15:49

Par SESTRE Corinne